

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE JAMETZ
du 22 octobre 2010**

Le 22 octobre 2010, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

Présents : Mme HERBIN Eliane, Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, ROSQUIN Jean-Jacques, GERARD André et Mr DEHUT Bernard qui est présent une partie de la séance et qui participe aux délibérations sur le reboisement des parcelles 11 et 12 et sur les travaux de tonte 2011.

Absents : Mme GUITTON Gaëlle, Mrs GILMAIRE Fabrice, MALCUIT Ludovic, MINE Sébastien

Ordre du jour :

- Reboisement des parcelles 11 et 12,
- Ligne de Trésorerie,
- Renouvellement arrêté Friterie,
- Courrier Entreprise TP COLLE,
- Route du bois,
- Travaux de tonte 2011,
- Questions diverses,

Reboisement des parcelles 11 et 12

Lors de la précédente réunion de Conseil Municipal, la question avait été posée de savoir s'il était possible d'envisager de planter une autre essence que du chêne sessile. Mr LAMBERT, qui a posé la question à Mr LEROY de l'ONF, fait lecture du courrier de réponse. Mr LEROY explique que le chêne sessile est l'essence la mieux adaptée au sol des parcelles citées et qu'elle est aussi moins exigeante que d'autres essences. De plus, ce courrier rappelle que le plan d'aménagement de la FC de Jametz a été approuvé par délibération du Conseil Municipal le 18/12/1993. Après délibération, les Conseillers décident avec 6 voix POUR et 1 ABSTENTION d'adopter le devis de l'ONF pour la plantation de chênes sessiles sur les parcelles 11 et 12.

Ligne de Trésorerie

La ligne de Trésorerie ouverte auprès du Crédit Mutuel arrive à échéance le 30 novembre, Mr LAMBERT demande donc aux Conseillers de se prononcer sur le renouvellement de cette Ligne de Trésorerie. Après délibération, les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le renouvellement.

Renouvellement arrêté friterie

Mr LAMBERT informe les Conseillers que suite à une demande de Mme INCOURT, il lui a donné l'autorisation d'installer un auvent à sa friterie. Mr le Maire explique les raisons qui

l'ont poussé à donner cette autorisation et demande aux Conseillers de se prononcer sur cette installation. Les membres du Conseil, après délibération, acceptent l'installation de cet auvent à la condition qu'aucune extension n'y soit faite. De plus, à la question une augmentation de la redevance doit-elle être appliquée suite à l'installation du auvent, le vote est le suivant 1 voix POUR, 4 voix CONTRE et 1 ABSTENTION. Le Conseil Municipal décide donc de renouveler l'Arrêté d'utilisation temporaire du domaine public à des fins commerciales pour une durée de 1 an soit du 01/12/2010 au 30/11/2011 sans augmentation de la redevance qui est fixée annuellement. Les conditions fixées sur le précédent arrêté restent inchangées auxquelles il conviendra d'ajouter les conditions suivantes :

- aucune extension du auvent ne sera autorisée,
- article 4 : la présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles, ni pour la fête patronale. Un accord, de l'Association Détente et Loisirs, devra être donné lors des manifestations citées faute de quoi la Friterie restera fermée. De plus, un coffret EDF devra être installé.

Courrier Entreprise TP COLLE

Mr LAMBERT fait passer aux Conseillers un courrier envoyé par l'avocat de la TP COLLE concernant le litige qui oppose la commune à cette entreprise pour les travaux qui avaient été réalisés rue Saint Antoine. Des demandes pour les suites à donner à ce courrier ont été adressées à Mr BAZART de la DDT, lesquelles sont toujours en attente de réponse.

Route du Bois

Remboursement du règlement de 1 800 € à l'exploitant suite au courrier adressé par le propriétaire du bois à la Trésorière de Montmédy et sur son conseil.

Travaux de tonte 2011

Un devis a été demandé à Mr LALLEMAND Philippe pour la tonte des surfaces plates du village, le devis fait état de 13 passages du 15 avril au 30 septembre pour un montant total de 1 040 €.

Un devis pour un tracteur tondeuse a été fourni par les Ets BREDA de Stenay, le montant de celui-ci est de 11 920 € HT pour un tracteur homologué avec remorque.

Un devis avait aussi été demandé auprès de l'entreprise CHARTON mais celui-ci ne dispose pas de tracteur homologué.

Le Conseil Municipal décide, pour l'année 2011, de faire appel aux services de Mr LALLEMAND en ajustant le nombre de passages si besoin.

Questions diverses

- La CODECOM, dans le cadre du projet Interreg Touristique de la Lorraine Gaumaise, a prévu d'installer dans 22 communes du Canton des panneaux évoquant les attraits de ces communes. L'installation d'un de ces panneaux est prévue à JAMETZ et une proposition de texte est soumise à l'approbation du Conseil. Après lecture, les Conseillers valident le texte présenté.
- 7 et 9 rue du Four : suite à la précédente réunion de Conseil se prononçant en faveur de la vente de ces biens, les Conseillers décident de faire appel à un Notaire et à un Agent Immobilier.

- Suite à l'assemblée générale du 28/09/2010 du Syndicat de Eaux, Mr LAMBERT informe les conseillers que l'assemblée a décidé une augmentation du prix de l'eau de 1%. De plus, des travaux sur les conduites sont prévus sur la rue du Pressoir.
- Devis borne incendie : reçu deux devis pour le remplacement de la borne incendie située 63 Grande rue (au coin de la rue du Pressoir), le premier des Ets EISCHORN pour la somme de 1 508.60 € HT, le second de l'entreprise Philippe GERARD pour la somme de 2 600 € HT, l'entreprise MONTI avait été sollicitée mais elle n'a pas rendu de réponse. Les Conseillers, après délibération, acceptent le devis des Ets EISCHORN pour le remplacement de la borne incendie.
- Syndicat d'électrification : il est possible d'adhérer à un autre syndicat en plus de la FUCLEM, moyennant une contrepartie financière. Cette adhésion permettrait l'obtention de subventions supérieures à celles versées par la FUCLEM dans le cadre des travaux d'électrification. Les Conseillers acceptent que Mr LAMBERT se renseigne sur les modalités d'adhésion.
- Tombes des militaires au cimetière : Mr le Maire a demandé le concours du Souvenir Français, pour la restauration de ces tombes, qui s'est proposé de prendre le dossier en charge. Une étude des coûts a été déposée auprès des Ets VASSART de Stenay. Le dossier suit son cours.
- Cimetière : des devis sont à demander pour les allées ainsi que le mur du fond. Les crédits nécessaires seront à prévoir lors du vote du prochain budget.
- Travaux de toiture : les travaux sur la toiture de l'église et sur celle de la mairie, qui sont commandés, sont toujours en attente de réalisation.
- Réserve incendie : un point est fait sur les dépenses et les subventions restant à percevoir.

Coût des travaux :	22 392.58 €,
Subventions :	8 957.00 € DGE
	2 077.00 € Réserve Parlementaire
	4 422.60 € GIP

 soit 15 456.60 € de subventions obtenues.
- Ecole de Marville : le prix de la cantine de l'école restera le même pour l'année scolaire en cours. Les enfants des communes de Dombas et Delut ont, depuis la rentrée de Septembre, intégré l'école de Marville.
- L'Association Détente et Loisirs propose à la commune de participer financièrement au Téléthon 2010. Mme INCOURT à la friterie et Mme GORSE au café ont déjà accepté de participer en mettant en place, chacune, une urne afin de récolter les dons. L'Association propose de distribuer des roses dans le village permettant ainsi de récolter des dons pour le Téléthon. Les membres du Conseil Municipal décident, à la majorité, d'acheter 105 roses, qui correspondent au nombre de foyers, qui seront revendues au profit du Téléthon 2010.
- Des sorties d'ensilage ont eu lieu sur le chemin des Paquis et sur le chemin . Ces chemins ayant été détériorés, l'exploitant agricole s'est engagé à refaire le chemin des Paquis. Cependant, le chemin de Fromiprés étant lui aussi fortement endommagé

il convient d'adresser un courrier à cet exploitant afin de lui indiquer ce qu'il convient de faire pour les remettre en état.